

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05/04/2018

Dossier complet le :
05/04/2018

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01181

1. Intitulé du projet

LES PLASTIQUES DECORES (OYONNAX)- Augmentation de la quantité de vernis utilisée

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES PLASTIQUES DECORES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Manuel BURGOS, Président

RCS / SIRET

7 7 1 2 0 0 8 2 1

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installation classée pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubrique 2940-2 : Application de vernis sur support quelconque (métal, verre plastique) par pulvérisation. La quantité maximale de produits susceptibles d'être mise en oeuvre est de 350 kg par jour.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est un site existant, spécialisé dans les activités de peinture de pièces plastiques, en verre ou métalliques.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre d'un contrôle de l'Inspection Classée le 24 janvier 2018, il a été constaté que la capacité de production du site était supérieure au seuil du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2940-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En effet, la production a fortement augmenté depuis 2 ans surtout avec l'activité « cosmétique ». Au regard des bilans matières établis entre septembre 2016 et septembre 2017, la consommation de vernis et de diluants a été estimée par l'exploitant, lors de cette inspection à environ 350 kg/j.

Le site est donc soumis à autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les rubriques suivantes :

- 2940-2 vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile).

La société doit donc déposer en Préfecture de l'Ain un dossier de demande d'autorisation environnementale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de travaux prévu sur site. Le site est déjà existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir Annexe 7 : Notice d'accompagnement au formulaire de demande d'examen au cas par cas (point 2.3 : description du site).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment n°1 : bureaux, atelier de production, quai réception et expédition	2 700 m ²
Bâtiment n°2 : stockage des matières premières	1 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

76 rue de Vey
01100 OYONNAX

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 36' 32" 63 Lat. 46° 16' 05" 91

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site LES PLASTIQUES DECORES sont : - la ZNIEFF de type 1 n°01000061 "Pelouses sèches du Magouillat" localisée à 3 700 m . - la ZNIEFF de type 1 n°01040036 "Falaises du Col de la Bréchette et Bois de Ban" localisée à 3 700 m. - la ZNIEFF de type 2 n°0104 "Revermont et Gorges de l'Ain" localisée à 2 400 m.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée par un arrêté de protection de biotope la plus proche du site est le site de Protection des oiseaux rupestres (FR3800192) situé à environ 3,9 km à l'Ouest du site LES PLASTIQUES DECORES.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site LES PLASTIQUES DECORES est localisé dans le Parc Régional du Haut-Jura. Cependant, l'établissement est implanté au sein d'une zone industrielle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat pour le département de l'Ain pour la période 2014-2018. Ce plan a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du site est située à 870 m au Nord-est. Il s'agit des Marais de Veyziat (01IZH0930).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Oyonnax est dotée d'un plan de prévention des risques « Crues du Lange et de la Sarsouille » approuvé le 20 septembre 2006 et révisé partiellement le 20 octobre 2008. Le site des PLASTIQUES DECORES n'est pas localisé dans une zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LES PLASTIQUES DECORES ne sont pas localisés dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LES PLASTIQUES DECORES ne sont pas localisés dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Château de Dortan localisé à 5 km au Nord du site LES PLASTIQUES DECORES.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches de la société LES PLASTIQUES DECORES sont : - le site n°FR8201640 « Revermont et Gorges de l'Ain » localisé à 4,7 km à l'Ouest du site. - le site n°FR8212025 « Crêts du Haut-Jura » localisé à 14 km au Sud-est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du site LES PLASTIQUES DECORES est la "Cascade de Charmine-sur-l'Oignin et descente de Matafelon" situé à 2 km au Sud-ouest du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site utilise uniquement de l'eau potable issue du réseau communal pour les besoins sanitaires. Il n'y a aucun prélèvement dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans le milieu naturel. Aucun drainage ou modification des eaux souterraines n'est envisagé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de terrassement et de construction n'est prévu sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une zone industrielle. Il est en dehors de tout zonage NATURA 2000 et ZNIEFF. Aucun travaux de terrassement, de construction et de destruction d'espaces naturels n'est prévu sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est le site n°FR8201640 « Revermont et Gorges de l'Ain » localisé à 4,7 km à l'Ouest du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de sa localisation, le site n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une zone industrielle. Aucun travaux de terrassement, de construction et de destruction d'espaces naturels n'est prévu sur le site, il n'engendrera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé SEVESO sur Oyonnax et les communes voisines. Le site des PLASTIQUES DECORES n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques ni par des servitudes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Oyonnax est dotée d'un plan de prévention des risques « Crues du Lange et de la Sarsouille » approuvé le 20 septembre 2006 et révisé partiellement le 20 octobre 2008. Le site des PLASTIQUES DECORES n'est pas localisé dans une zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de rejet aqueux direct dans le milieu naturel (traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées par un séparateur hydrocarbures avant rejet, confinement des eaux d'extinction d'incendie, rejet des eaux usées dans le réseau d'assainissement communal, absence de rejets d'eaux industrielles). Les rejets atmosphériques sont issus des cabines de peinture. Des mesures seront réalisées afin de valider le respect de ces émissions par rapport à la réglementation. L'activité n'est pas à l'origine de bruit important. Les déchets sont envoyés dans des installations de traitement agréées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site engendre quotidiennement la circulation d'environ 50 véhicules légers et de 3 poids lourds pour la livraison des matières premières et l'expédition des produits finis.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit liées à l'activité sont principalement dues au fonctionnement des compresseurs pour le réseau pneumatique, des make-up situés en extérieur, des extractions d'air au niveau de l'atelier de production et de la circulation des véhicules. La vitesse sur le site est limitée et les moteurs sont à l'arrêt lors des phases de chargement et de déchargement. La première habitation est localisée à 730 m au Nord-est du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets des cabines de peinture peuvent être à l'origine d'une émission de rejets odorants mais qui se dissipent rapidement. Les odeurs ne sont pas ressenties à l'extérieur du site et ne sont donc pas gênantes pour le voisinage.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation a été construite, équipée et est exploitée afin que son fonctionnement ne soit pas à l'origine de vibrations dans les constructions avoisinantes susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement. Les sources lumineuses correspondent principalement aux éclairages extérieurs des bâtiments. Ceux ci sont plus fréquemment utilisés en période hivernale en raison de la durée de l'ensoleillement.</p> <p>L'éclairage est conforme à la réglementation en vigueur. Il n'y a pas de sources lumineuses particulières.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques liés à l'activité des PLASTIQUES DECORES sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rejets de solvants issus des zones de préparation et de mélange des peintures, - les rejets de solvants des cabines de peinture (4 cabines manuelles, 5 cabines automatiques) et des étuves de séchage, - les rejets des gaz de combustion des installations de flambage et des make-up fonctionnant au gaz naturel, - les rejets liés à la circulation des véhicules.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides engendrés par l'activité des PLASTIQUES DECORES sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées sanitaires : ces eaux rejoignent le réseau d'eaux usées communal dont l'exutoire est la station d'épuration de Groissiat - Oyonnax - les eaux pluviales de toiture : ces eaux sont infiltrées au niveau du site - les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisées : une partie de ces eaux (parking) transiteront par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau communal.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents engendrés par l'activité des PLASTIQUES DECORES sont les eaux usées sanitaires. L'activité n'engendre pas de rejets d'eaux usées industrielles.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés par l'activité des PLASTIQUES DECORES sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des boues de peintures, - des bidons vides souillés, - des filtres des cabines de peinture, - des cartons, - des plastiques, - des DIB - des cartouches d'imprimante.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site des PLASTIQUES DECORES est localisé en dehors de tout périmètre de sites classés, sites inscrits et monuments historiques. Le site est localisé dans une zone industrielle et avait fait l'objet d'un permis de construire qui comprenait un volet paysager. Toutes les mesures ont été prises pour que ce bâtiment s'insère au mieux dans le paysage (qualité et coloris des façades, perception des volumes...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site LES PLASTIQUES DECORES est un site existant situé en zone industrielle et la société ne prévoit pas d'extension.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Oyonnax : autorisation d'exploiter une activité de découpe et d'impression de cartons pour emballage (avis tacite réputé sans observation le 19/09/2017)
- Groissiat : projet d'implantation d'une ligne supplémentaire d'application de vernis - MBF Plastiques (avis signé le 30/03/2016)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises par la société LES PLASTIQUES DECORES destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du site sur l'environnement sont :

- absence de prélèvement dans le milieu naturel,
- absence de rejets d'eaux industrielles,
- imperméabilisation d'une partie du site utilisée actuellement comme parking et mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour le traitement des eaux pluviales,
- confinement des eaux d'extinction incendie sur le site,
- présence de filtres au niveau des cabines de peinture. Entretien et maintenance régulier de ces filtres,
- entretien régulier des installations de combustion,
- vitesse limitée sur le site et arrêt des moteurs lors des chargements et déchargements,
- mise en place des produits sur rétention,
- tri et valorisation des déchets.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site des PLASTIQUES DECORES ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- le site est localisé en dehors de sites Natura 2000, de ZNIEFF et de toutes protections particulières (sites inscrits/classés,...),
- le site est existant et est localisé dans une zone industrielle autorisant l'exploitation des ICPE soumises à autorisation. Il n'est prévu aucun travaux ou extension. Il est présent dans un contexte fortement anthropisé et la première habitation est éloignée,
- le site étant soumis à autorisation au titre des ICPE, il respectera la réglementation en vigueur et prévoit des mesures pour éviter tout impact éventuel sur l'environnement et la santé humaine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice d'accompagnement au formulaire de demande d'examen au cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à OYONNAX

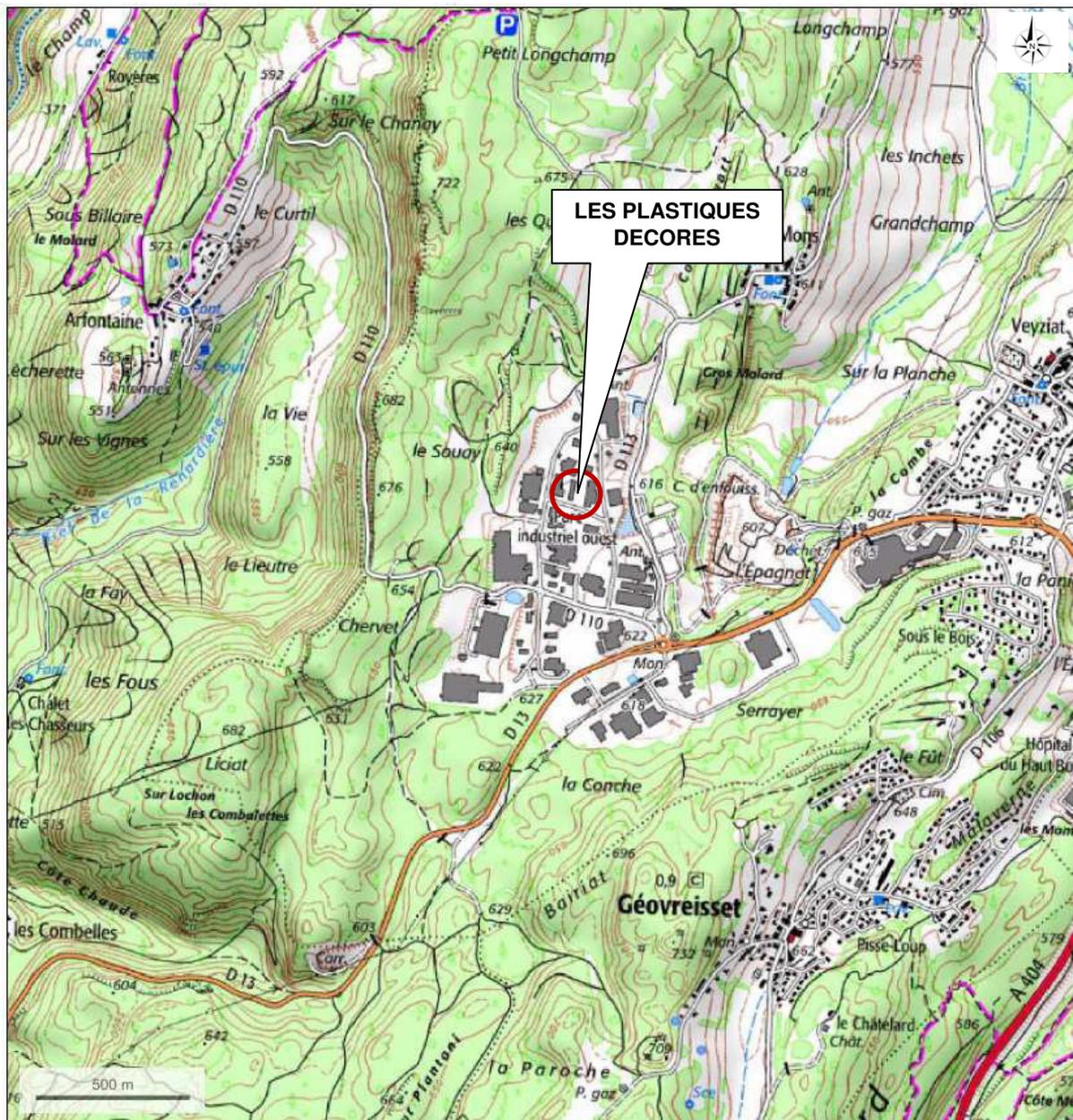
le.

04/04/2018

Signature



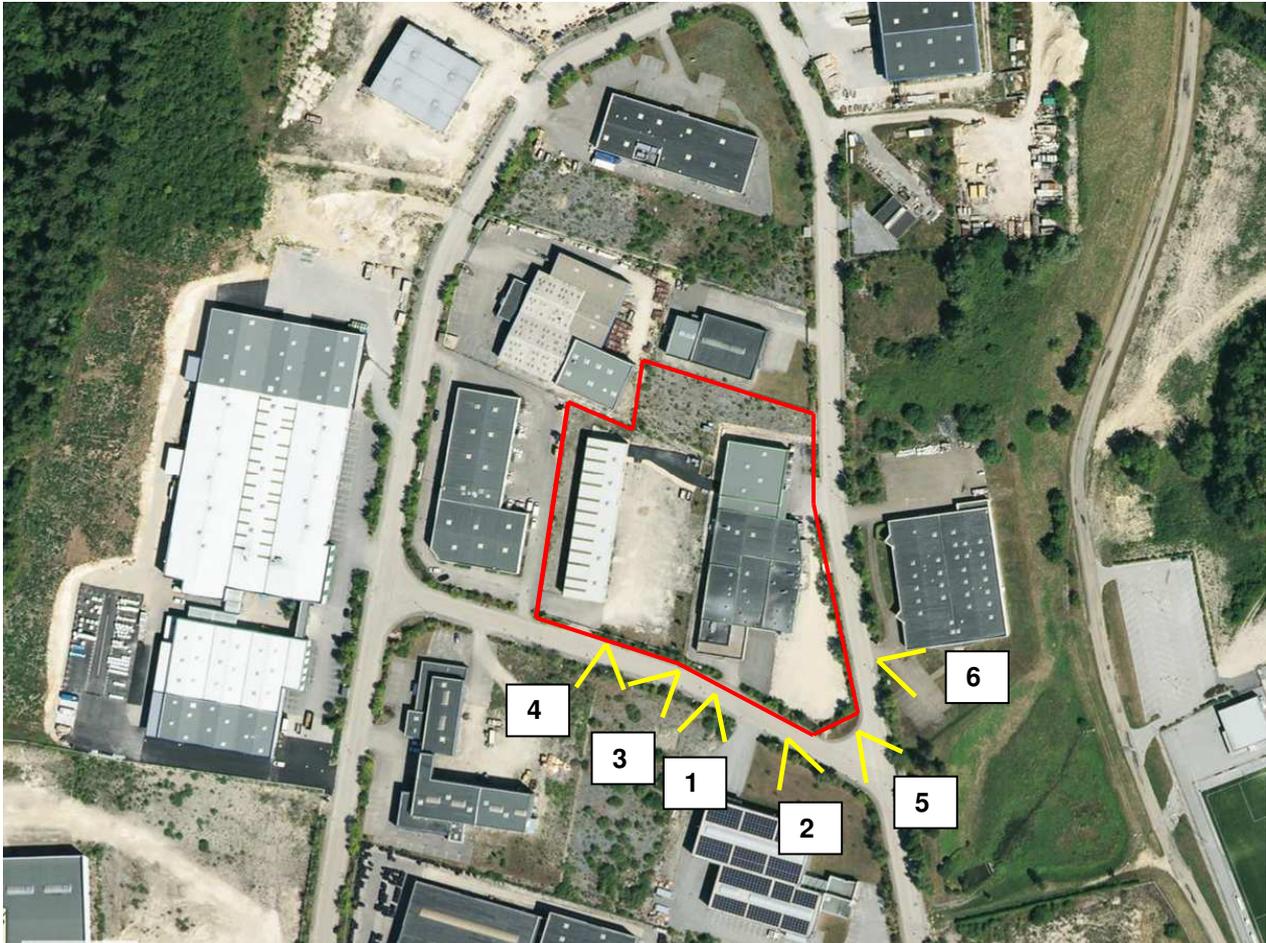
Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000^{ème}



Annexe 3 : Situation du site dans son environnement

Repérage cartographique des prises de vues :

Date des photographies : 23 mars 2018

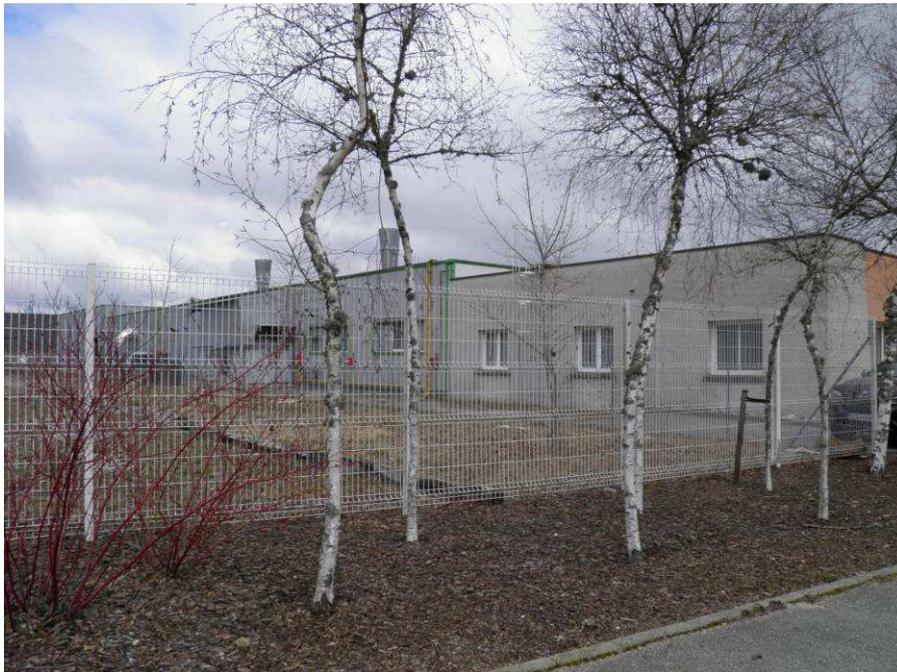




Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4



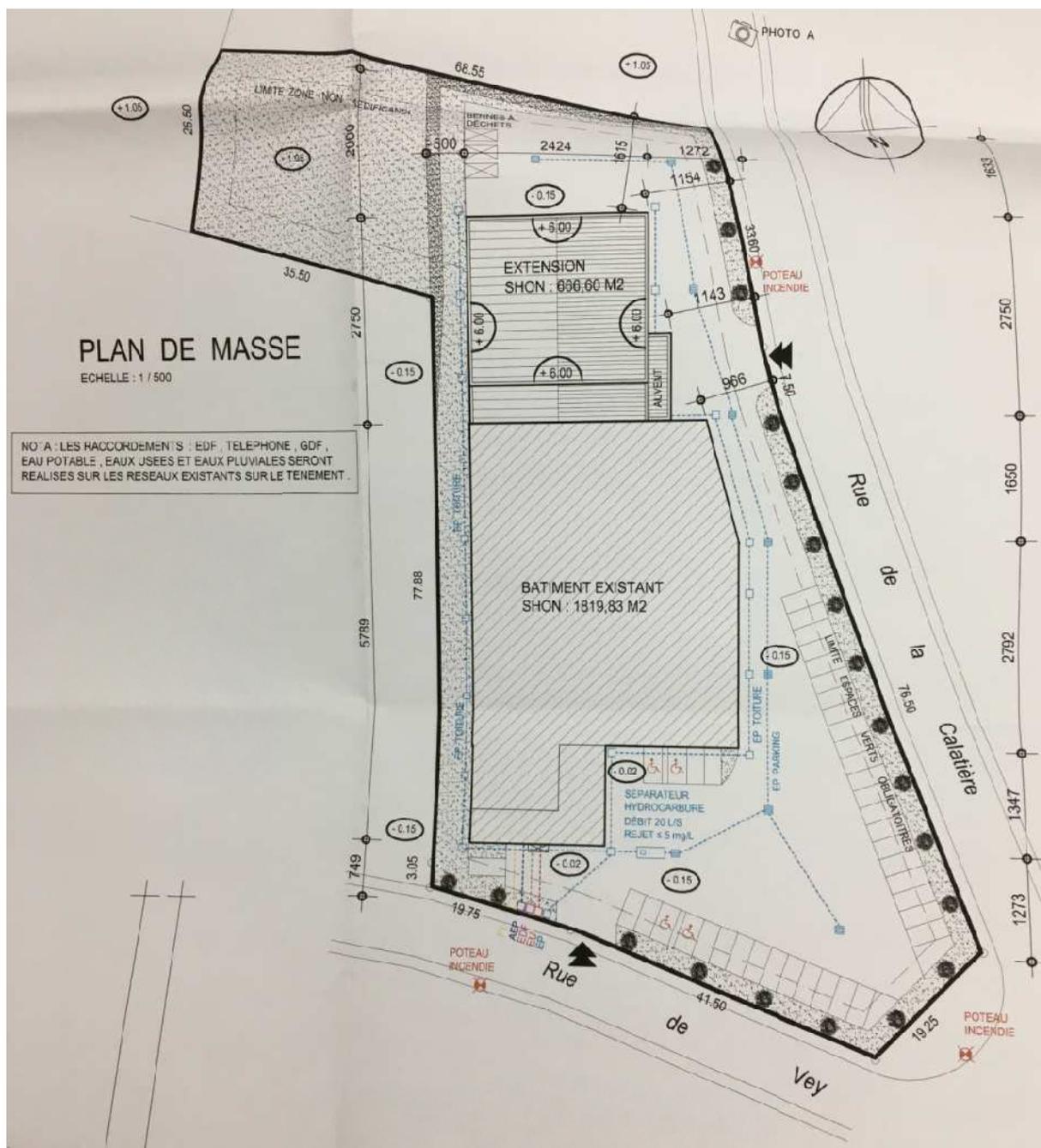
Vue n°5



Vue n°6

Annexe 4 : Plan de masse bâtiment n°1 : production

Ci-après le plan de masse du bâtiment n°1 du site Les Plastiques Décorés



Nota : Le plan de masse global du site est en cours de réalisation. Il sera fourni dans le dossier d'autorisation d'exploiter. Un plan cadastral et un plan d'organisation du bâtiment n°1 « atelier de production » sont donnés ci – après.



Plan d'organisation de l'atelier de production

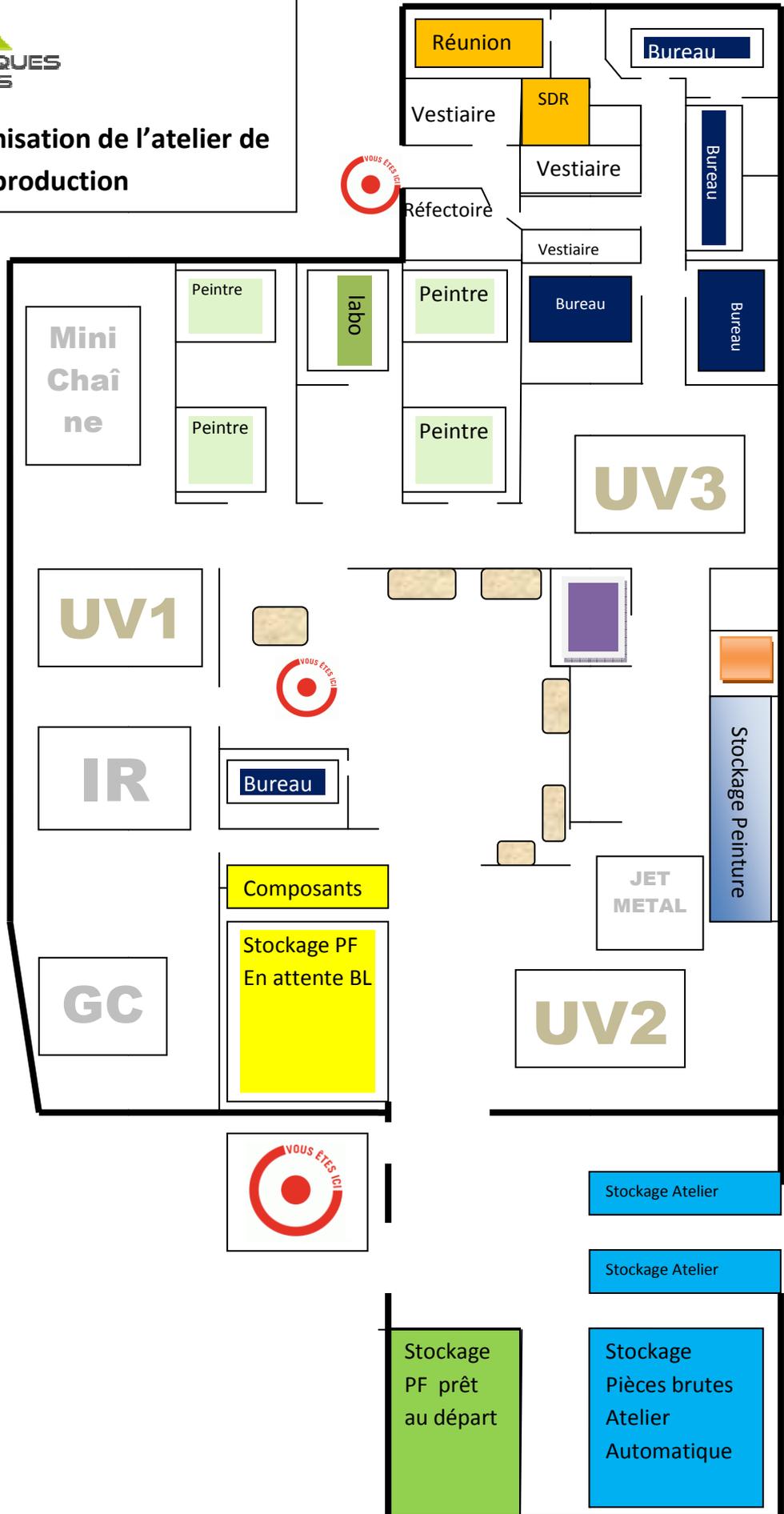
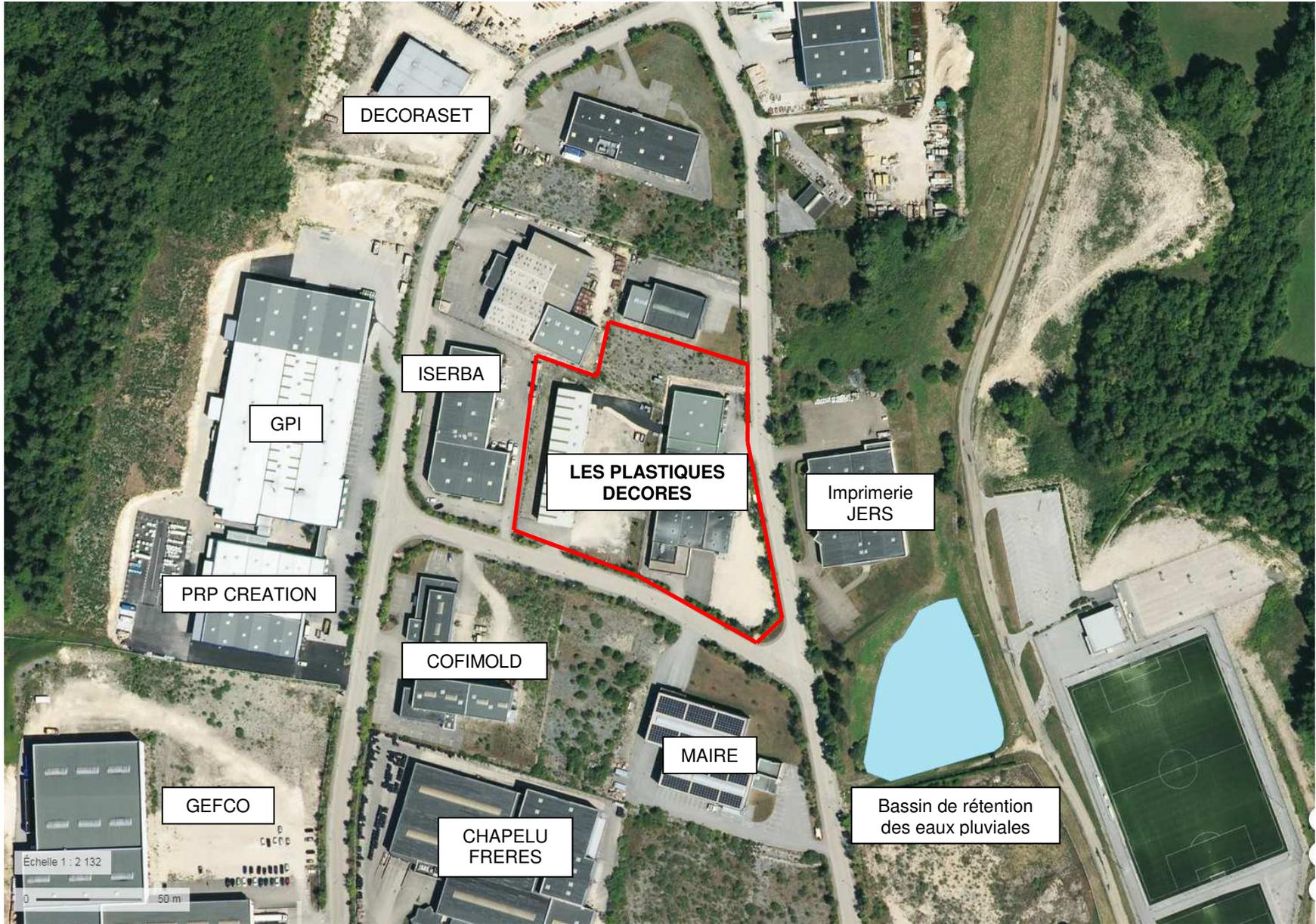


 Table de contrôle

 Station Qualité

 Maintenance

Annexe 5 : Plan de l'environnement du site



Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000

**Annexe 7 : Notice d'accompagnement au formulaire
d'examen au cas par cas**



OYONNAX (01)

**Notice d'Accompagnement au
Formulaire de Demande d'Examen
au Cas par Cas**

Version 1 – Avril 2018

VALIDATION

REDACTEURS	FONCTION
Esther LOUAT	Consultante Environnement et Risques Industriels APAVE Sudeurope – Agence d'Ecully
Fanny LAURANS	Consultante Environnement et Risques Industriels APAVE Sudeurope – Agence d'Ecully
APPROBATEUR	FONCTION
Julien BURGOS Christophe GERMAIN	Responsable des opérations / innovations – LES PLASTIQUES DECORES Consultant HSE – CGN CONSULTANT

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
1	15 mars 2018	Création du document
2	23 mars 2018	Prise en compte des remarques des vérificateurs

SOMMAIRE

1	RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	4
2	PRESENTATION DU SITE.....	4
2.1	SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU SITE.....	4
2.2	CONTEXTE DU DOSSIER	6
2.3	DESCRIPTION DU SITE ET DE SES ACTIVITÉS	7
2.3.1	<i>Présentation du site</i>	<i>7</i>
2.3.2	<i>Présentation du process</i>	<i>7</i>
2.3.3	<i>Cabines de peinture automatiques</i>	<i>9</i>
2.3.4	<i>Cabines de peinture manuelles</i>	<i>9</i>
2.3.5	<i>Réception et stockages des matières premières.....</i>	<i>9</i>
2.3.6	<i>Les accès.....</i>	<i>9</i>
3	DESCRIPTION DES ENJEUX, DES INCIDENCES DU SITE ET DES DISPOSITIONS PRISES.....	10
3.1	MILIEU PHYSIQUE	11
3.1.1	<i>Topographie, sol et sous-sol.....</i>	<i>11</i>
3.1.2	<i>Hydrogéologie.....</i>	<i>12</i>
3.1.3	<i>Hydrologie.....</i>	<i>13</i>
3.1.4	<i>Zones humides</i>	<i>14</i>
3.1.5	<i>Risques naturels</i>	<i>15</i>
3.2	MILIEU NATUREL : LA FAUNE ET LA FLORE	17
3.2.1	<i>Les protections réglementaires.....</i>	<i>17</i>
3.2.2	<i>Intérêts faunistiques et floristiques</i>	<i>20</i>
3.3	ENVIRONNEMENT HUMAIN	21
3.3.1	<i>Documents d'urbanisme</i>	<i>21</i>
3.3.2	<i>Patrimoine culturel et archéologique</i>	<i>21</i>
3.3.3	<i>Environnement industriel</i>	<i>21</i>
3.3.4	<i>Voiries et trafic local, organisation des déplacements.....</i>	<i>22</i>
3.3.5	<i>Nuisances, sanitaire et santé.....</i>	<i>22</i>

	LES PLASTIQUES DECORES – Oyonnax (01)	Avril 2018
	Notice d'accompagnement au formulaire d'examen au cas par cas	Page 4 sur 24

1 Rappel du contexte réglementaire

Selon la typologie des projets (seuils et critères) définie par l'annexe de l'article R 122-1 du Code de l'Environnement, trois cas de figures sont désormais possibles :

- projets obligatoirement soumis à évaluation environnementale (par nature ou seuil technique),
- projets soumis à évaluation environnementale « au cas par cas » après examen du projet par l'autorité environnementale,
- projets non soumis à évaluation environnementale.

☞ **L'augmentation de l'activité de la société LES PLASTIQUES DECORES, impliquant le dépassement du seuil de l'autorisation au titre des ICPE, est soumise à l'examen « au cas par cas » au titre de la rubrique n°1 « Installation classée pour la protection de l'environnement » du tableau de l'annexe de l'art. R 122-2.**

La procédure d'examen au cas par cas inclut la soumission d'une « demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale ». La teneur de cette formalité est précisée par l'arrêté du 22 mai 2012 fixant le modèle du formulaire en application de l'article R 122-3 du Code de l'environnement.

Ce formulaire doit être rempli par l'exploitant et de préférence accompagné d'une note synthétique de présentation des enjeux environnementaux à l'autorité environnementale.

Au terme de l'instruction de la procédure au cas par cas, il sera décidé de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

2 Présentation du site

2.1 Situation géographique du site

La société LES PLASTIQUES DECORES, dont le siège social est implanté au 76 rue de Vey à OYONNAX (01), est spécialisée dans les activités de peinture de pièces plastiques, en verre ou métalliques.



FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE LES PLASTIQUES DECORES



FIGURE 2 : VUE AERIEENNE DES CONTOURS DU SITE ET DE SES ENVIRONS

L'extrait de la carte IGN à l'échelle 1/25 000^{ème}, permettant la localisation du site, figure en annexe 2.

Le site est localisé sur les parcelles cadastrales suivantes :

TABLEAU 1 : PARCELLES CADASTRALES DU SITE

Numéro cadastrale parcelle	Zonage PLU	Surface
757	UXa	12 342 m ²
915	UXa	
883	UXa	

L'ensemble des parcelles représente une superficie d'environ 12 342 m².

2.2 Contexte du dossier

La société LES PLASTIQUES DECORES, dont le siège social est implanté au 76 rue de Vey à OYONNAX (01), est spécialisée dans les activités de peinture de pièces plastiques, en verre ou métalliques.

L'entreprise est installée depuis plusieurs décennies sur ce site (installation en 1997).

Depuis le 4 avril 2011, le site est soumis à déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), notamment pour la rubrique 2940-2 : vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile).

	LES PLASTIQUES DÉCORÉS – Oyonnax (01)	Avril 2018
	Notice d'accompagnement au formulaire d'examen au cas par cas	Page 7 sur 24

Dans le cadre d'un contrôle de l'Inspection Classée le 24 janvier 2018, il a été constaté que la capacité de production du site était supérieure au seuil du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2940-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En effet, la production a fortement augmenté depuis 2 ans notamment avec l'activité « cosmétique ». Au regard des bilans matières établis entre septembre 2016 et septembre 2017, la consommation de vernis et de diluants a été estimée par l'exploitant à environ 350 kg/j.

Le site est donc soumis à autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les rubriques suivantes :

- 2940-2 vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile).

La société doit donc déposer en Préfecture de l'Ain un dossier de demande d'autorisation environnementale.

2.3 Description du site et de ses activités

2.3.1 Présentation du site

Le site est composé de deux bâtiments :

- bâtiment n°1 : production et bureaux (2 700 m²),
- bâtiment n°2 : stockages des matières clients et des matières premières (vernis, etc.) (1 000 m²).

Le reste du site est constitué d'espaces non imperméabilisés, d'un parking employés non imperméabilisé d'environ 600 m² (travaux d'application d'enrobés prévus courant 2018) et d'un second parking goudronné de 250 m² environ pour les bureaux.

Le bâtiment n°1 est composé :

- d'une partie bureaux en charpente bétonnée, de murs en parpaing et d'un toit béton,
- d'une partie atelier de production en charpente métallique, de murs en bardage métallique double peau et d'une toiture bac acier.

Le bâtiment n°2 est un bâtiment dédié au stockage des matières premières clients (flacons, produits finis à décorer) et aux matières premières de types vernis, diluants et autres.

Ce bâtiment est constitué d'une charpente métallique, de murs en bardage métallique double peau et d'une toiture en bac acier.

2.3.2 Présentation du process

Les étapes des opérations de décoration sont présentées au niveau du synoptique suivant.

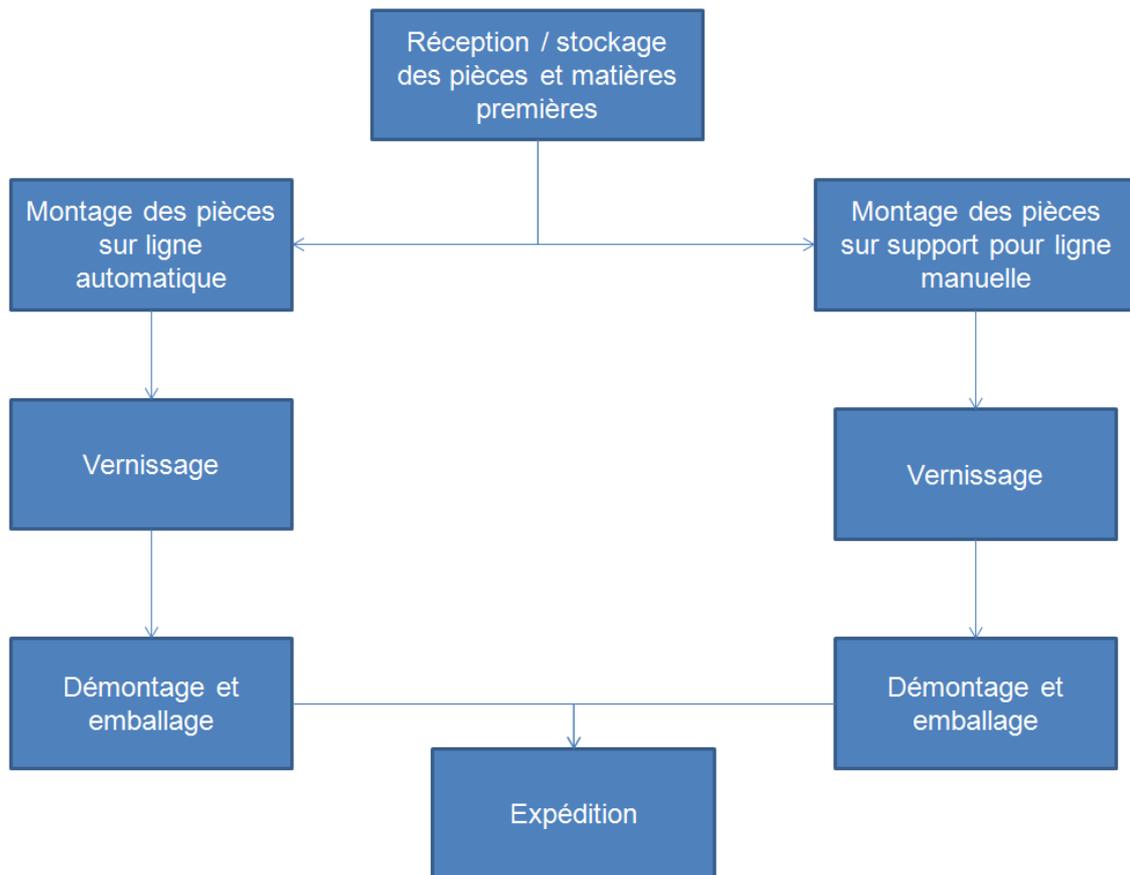


FIGURE 3 : LOGIGRAMME DES ACTIVITES DU SITE

Le site reçoit les produits de ses clients, qui composent le support à décorer, par poids-lourds, dans des cartons sur palettes. Après déchargement, ils sont stockés dans le bâtiment n°2.

Lors de la phase de décoration les produits des clients sont déposés sur des supports afin d'être décorés.

Le site peut alors, utiliser deux types de ligne de peinture :

- pour les petites séries à partir de 500 pièces, l'application de peinture et de vernis est réalisée en cabines manuelles (4 cabines dont une destinée aux essais) ;
- pour les grandes séries de plus de 10 000 pièces, l'application de peinture et de vernis est réalisée par pulvérisation liquide sur des lignes automatiques de grandes capacités.

Avant chaque opération de décoration, les employés préparent les mélanges de peintures/vernis utilisés dans les cabines de peinture automatiques ou manuelles. Cette étape est réalisée à l'aide de 2 balances munies d'aspiration. Le stockage des produits utilisés pour les opérations de mélange ainsi que les opérations de mélange sont effectués sur rétention.

A la suite de cela, le mélange est utilisé soit dans :

- une des 4 cabines manuelles (3 en utilisation et une qui permet de réaliser les essais) ;
- une des 5 cabines automatiques.

Après l'opération de décoration et après séchage, les produits finis des clients sont de nouveau emballés puis stockés dans la zone d'expédition avant départ.

	LES PLASTIQUES DECORÉS – Oyonnax (01)	Avril 2018
	Notice d'accompagnement au formulaire d'examen au cas par cas	Page 9 sur 24

Les unités de peinture sont implantées dans le bâtiment n°1. L'ensemble des cabines de peinture sont reliées à des ventilations et possèdent des filtres au niveau des aspirations.

2.3.3 Cabines de peinture automatiques

Les cabines de peinture sont au nombre de cinq. Il y a une cabine double fermée, deux cabines simples fermées et deux cabines simples ouvertes.

Ces cabines utilisent un séchage UV sauf une qui est équipée d'un four électrique.

Chaque cabine est équipée d'un filtre.

2.3.4 Cabines de peinture manuelles

Les cabines de peinture manuelles sont équipées d'un filtre. L'employé peint au pistolet manuel les pièces disposées précédemment sur un support. Ces pièces sont ensuite placées dans une étuve électrique pour séchage. Il y a quatre étuves sur le site.

2.3.5 Réception et stockages des matières premières

Les matières premières sont constituées des produits suivants :

- les produits des clients (flacons, carters, ...), le plus souvent en plastique, mais également en verre et en métal, sont stockés en masse dans le bâtiment n°2. Ils sont acheminés par poids-lourds et déchargés au niveau du quai du bâtiment n°1 ;
- les vernis et diluants utilisés dans le procédé sont stockés dans le bâtiment n°2 sur des racks sous rétention. Les peintures sont stockées dans un local spécifique du bâtiment n°1 (local composé de murs, porte et plafond coupe-feu 2h avec rétention et seuil de porte). Ces produits sont acheminés par poids-lourds jusqu'au site et déchargés au niveau du quai du bâtiment n°1.

Le bâtiment n°2 stocke moins de 1 000 m² de produits en plastique.

Les réceptions matières premières s'effectuent une fois par semaine (environ 3-4 palettes). Les expéditions des produits finis sont réalisées trois fois par jour, et une fois par mois pour les déchets du site. Les horaires de réception/expédition sont : 8h – 11h30 / 13h45 - 17h ;

Le nombre de mouvement par jour de véhicule est estimé à 50 (principalement le personnel), avec la présence occasionnelle de visiteurs.

2.3.6 Les accès

L'accès se fait par les deux entrées situées :

- l'entrée n°1 desservant les bureaux du site à partir de la rue de Vey,
- l'entrée n°2 permettant d'accéder au parking des employés et au quai de chargement/déchargement du site. L'accès est réalisé à partir de la rue de la Calatière.

Les camions de chargement/déchargement doivent prendre rendez-vous pour pouvoir venir sur site. La gestion des flux de camion est réalisée par le personnel du quai d'expédition.

Aucun véhicule n'est autorisé sur le site LES PLASTIQUES DECORÉS, sauf le chariot élévateur. Celui-ci n'a cependant pas accès à l'atelier de production du bâtiment n°1.

3 Description des enjeux, des incidences du site et des dispositions prises

Voir tableaux suivants.

3.1 Milieu physique

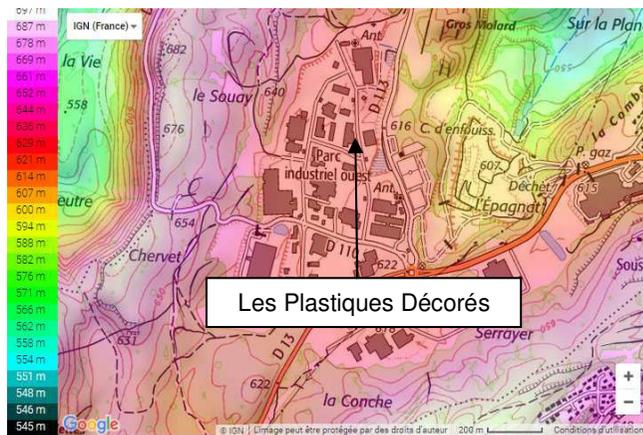
Description des enjeux

Incidences potentielles du site et dispositions prises

3.1.1 Topographie, sol et sous-sol

Contexte topographique

Le site est implanté sur un terrain présentant un relief relativement plat. Les altitudes moyennes oscillent autour de 623 mètres (622,7 mNGF au Sud-est et 624 mNGF au Nord-ouest du site).



☞ Il n'est prévu aucune modification du site entraînant d'excavation et de terrassement de sol.

☞ Absence d'incidence du site sur la topographie du secteur.

Contexte géologique

La lithologie de la zone d'étude montre que le sol est principalement composé de terres argileuses, de marnes et de calcaires. Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues du sondage le plus proche du site réalisé à 1 500 m au Sud-est du site.

☞ Il n'est prévu aucune modification du site entraînant d'excavation de sol. Le site n'a donc pas d'incidence au niveau de la composition du sol.

Profondeur	Type
0 à 5 m	Terre végétale, terre argileuse et abondants éboulis calcaires
5 à 6 m	Calcaire dolomitique en modules, granuleux
6 à 14 m	Marno-calcaire gris bleu et miches de calcaire
11,20 à 18,20 m	Sables, graviers
14 à 50,50 m	Marne et marno-calcaire gris bleu
50,50 à 53,50 m	Marne identique

Description des enjeux

Etat des sols

Aucune pollution du sol ou du sous-sol n'a été recensée sur le site LES PLASTIQUES DECORES via les bases de données BASIAS/BASOL.

Aucun site pollué n'est recensé au niveau de la zone industrielle Ouest d'Oyonnax.

Incidences potentielles du site et dispositions prises

☞ Les incidences potentielles du site sur l'état des sols est une pollution accidentelle liée à l'épanchement d'un produit liquide (verniss, diluant) qui pourrait s'infiltrer dans le sol.

☞ Afin de limiter les risques potentiels de pollutions accidentelles ou chroniques, la société LES PLASTIQUES DECORES a mis en place des mesures de prévention à savoir :

- Mise en place des produits sur rétention dans des bâtiments dotés de sols de béton étanches,
- Stockage des déchets liquides sur rétention et à l'abri,
- Aires de circulation des véhicules imperméabilisées,
- Produits anti-pollution à disposition du personnel,
- Confinement des eaux d'extinction incendie.

3.1.2 Hydrogéologie

Les eaux souterraines

Au droit du site, la première nappe est la nappe des Calcaires et marnes jurassiques de la chaîne du Jura et Bugey (FRDG149). La masse d'eau est constituée par des formations essentiellement jurassiques où sont distinguées deux réservoirs aquifères ; l'un, au sein des formations calcaires du Jurassique moyen et, l'autre, du Jurassique supérieur.

Les niveaux d'eau relevés au droit de la Source Bleue situé à environ 5 km du site des PLASTIQUES DECORES ont été rencontrés à une profondeur moyenne de 2,50 m.

La nappe des Calcaires et marnes jurassiques de la chaîne du Jura et Bugey présente un état quantitatif Bon et un état chimique également Bon.

Usage des eaux souterraines

Au niveau de l'aire d'étude, il a été répertorié un captage en eau potable destinée à la consommation humaine : il s'agit de la Source d'Arfontaine localisée sur la commune de Samognat. Le site de la société LES PLASTIQUES DECORES est localisé à 1 000 m au Sud-est de la Source d'Arfontaine. Il n'est pas localisé dans un périmètre de protection.

☞ Le site de la société LES PLASTIQUES DECORES ne prélève pas d'eau souterraine. L'eau consommée du site provient du réseau d'eau potable communal. L'eau est principalement utilisée sur le site pour les besoins sanitaires.

☞ Les risques de pollution des eaux souterraines peuvent être liés :

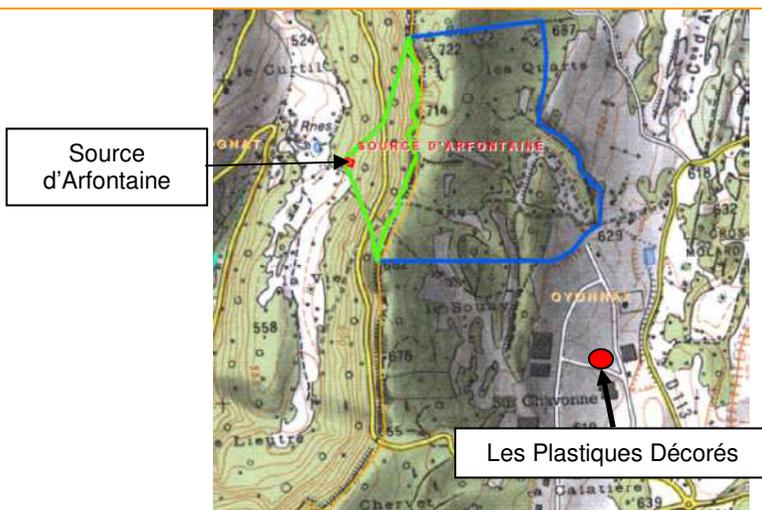
- A un déversement accidentel direct de produits,
- A l'infiltration d'eaux pluviales polluées dans le milieu souterrain.

☞ Afin de limiter les risques potentiels de pollutions accidentelles ou chroniques, la société LES PLASTIQUES DECORES a mis en place des mesures de prévention à savoir :

- Mise en place des produits sur rétention dans des bâtiments dotés de sols de béton étanches,
- Stockage des déchets liquides sur rétention et à l'abri,
- Aires de circulation des véhicules imperméabilisées,
- Produits anti-pollution à disposition du personnel,
- Confinement des eaux d'extinction incendie.

Description des enjeux

Incidences potentielles du site et dispositions prises



Carte des périmètres de protection de la Source d'Arfontaine (Source : ARS de l'Ain)

3.1.3 Hydrologie

Les eaux superficielles

Le réseau hydrographique du secteur d'étude est constitué :

- Du cours d'eau L'Oignin situé à 2 250 m au Nord-ouest du site,
- Du Bief de la Renardière situé à 1 250 m à l'Ouest du site,
- Du Ruisseau de Maissiat situé à 700 m à l'Est du site.

☞ Les rejets liquides engendrés par l'activité des PLASTIQUES DÉCORÉS sont :

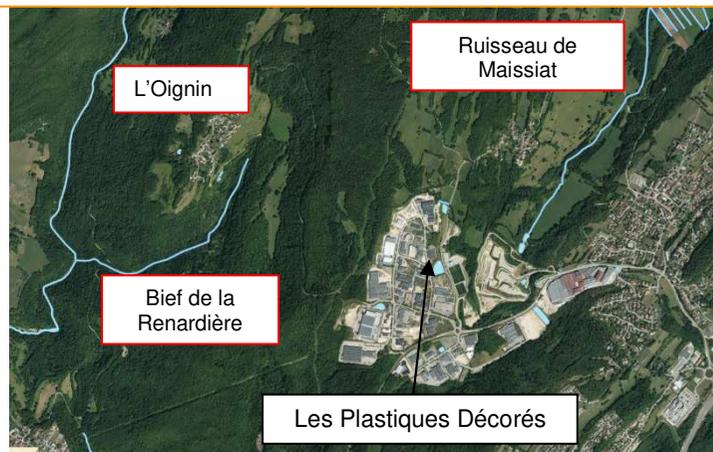
- les eaux usées sanitaires : ces eaux rejoignent le réseau d'eaux usées communal dont l'exutoire est la station d'épuration de Groissiat – Oyonnax qui se rejette dans Lange
- les eaux pluviales de toiture : ces eaux sont infiltrées sur site
- les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisées : une partie de ces eaux (parking) transiteront par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau communal puis un bassin de rétention de la zone industrielle.

Les impacts du site sont liés au risque de pollution du milieu récepteur par les effluents en provenance des surfaces imperméabilisées du site (voiries internes et parking).

Caractérisation de la pollution :

- pollution chronique correspondant au lessivage par les eaux de pluie des polluants produits par le trafic et qui s'accumulent sur les voiries,
- pollution accidentelle, liée au déversement de produits chimiques suite à un accident.

Description des enjeux



Incidences potentielles du site et dispositions prises

L'Oignin à Samognat présentait en 2017 un état écologique Médiocre mais un Bon état chimique.

Aucune donnée sur l'état écologique et l'état chimique du Bief de la Renardière et du Ruisseau de Maissiat ne sont disponibles.

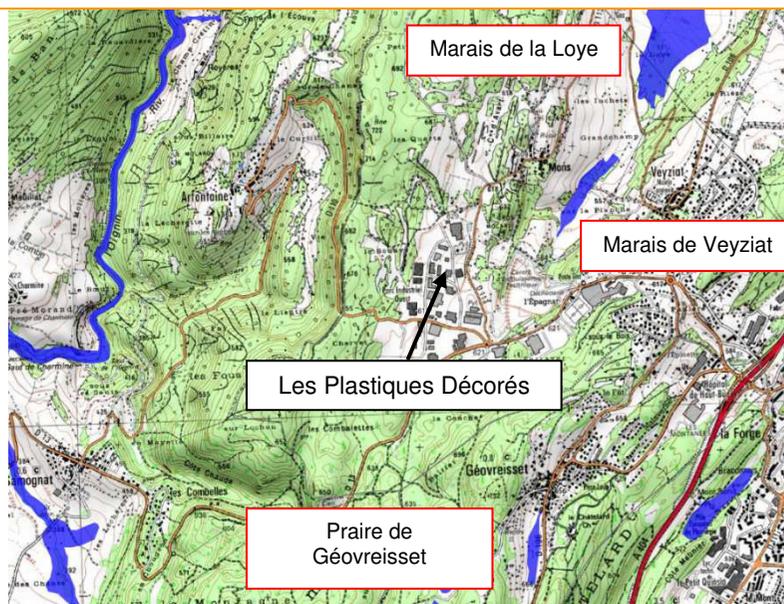
3.1.4 Zones humides

Plusieurs zones humides sont recensées à proximité du site :

- les Marais de Veyziat (01IZH0930) situés à 870 m au Nord du site,
- les Marais de la Loye (01IZH0868) situés à 1 700 m au Nord du site,
- la Prairie de Géovreisset (01IZH1425) située à 1 700 m au Sud du site,

☞ Compte tenu de la localisation du site par rapport à ces zones humides et de l'absence de rejets dans ces milieux, le site de la société LES PLASTIQUES DÉCORÉS n'a pas d'incidence sur ces zones humides.

Description des enjeux



Carte des zones humides (Source : DREAL)

Incidences potentielles du site et dispositions prises

3.1.5 Risques naturels

Le risque sismique

La commune d'Oyonnax est située en zone de sismicité modéré (zone 3).

☞ Les bâtiments ont été construits en tenant compte des réglementations en vigueur relatives aux règles de construction parasismique.

Le risque d'inondation

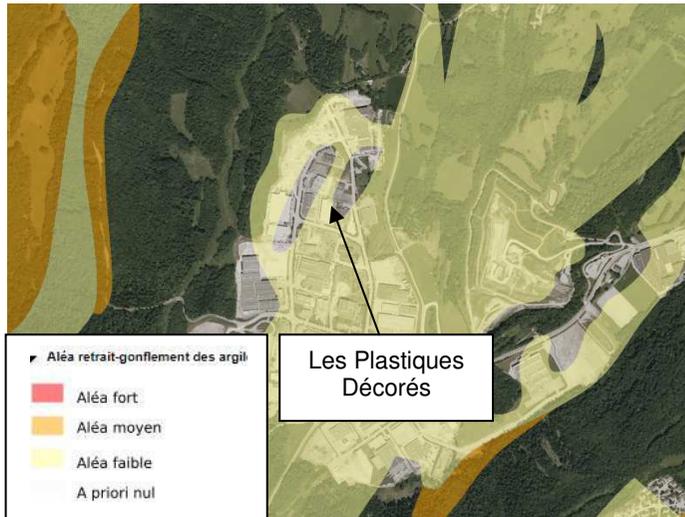
La commune d'Oyonnax est dotée d'un plan de prévention des risques « Crues du Lange et de la Sarsouille » approuvé le 20 septembre 2006 et révisé partiellement le 20 octobre 2008. Le site des PLASTIQUES DECORES n'est pas localisé dans une zone inondable.

☞ Le site n'étant pas localisé dans une zone inondable, il n'aura pas d'impact sur le libre écoulement des eaux en cas d'inondation. Aucune disposition de protection particulière n'est prise pour ce risque d'inondation.

Description des enjeux

Autres risques naturels

On pourra citer le risque de retrait-gonflement des argiles pour lequel le site est situé en zone d'aléa faible.



Incidences potentielles du site et dispositions prises

☞ Aucune disposition particulière n'est prise au vu du degré de risque de l'aléa

3.2 Milieu naturel : la faune et la flore

Description des enjeux

Incidences du projet et dispositions prises

3.2.1 Les protections réglementaires

Les ZNIEFF

Sur la zone d'étude, il a été répertorié :

- deux ZNIEFF de type 1 identifiées à l'inventaire national :
 - n°01000061 : Pelouses sèches du Majouillat,
 - n°01040036 : Falaises du Col de la Bréchette et du Bois de Ban,
- deux ZNIEFF de type 2 identifiées à l'inventaire national :
 - n°0104 : Revermont et Gorges de l'Ain,
 - n°0105 : Massif du Haut Bugey

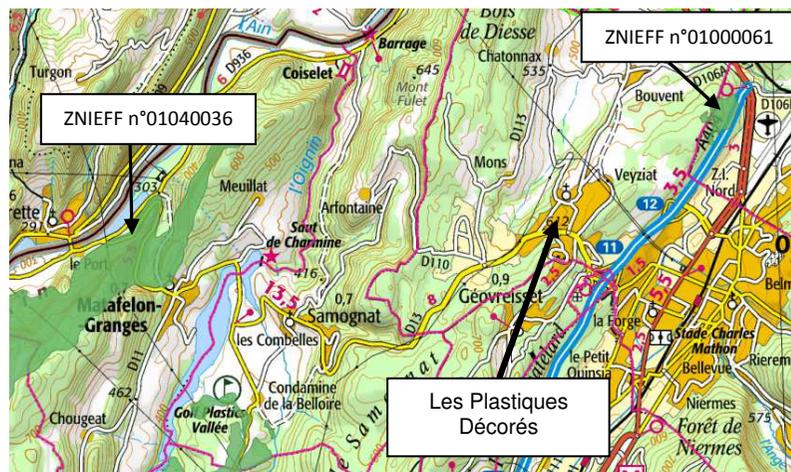
Le site des PLASTIQUES DECORES est localisé hors emprise de ces zones naturelles protégées. La ZNIEFF la plus proche (n°01 04) est située à environ 2 400 m à l'Est du site.

Le site n'est pas localisé au sein d'un milieu naturel sensible. Il ne présente aucun lien direct avec les différentes zones de protection.

Il n'est prévu aucun travaux sur site pouvant réduire la surface enherbée.

Il n'y a pas de rejet direct d'effluents dans le milieu naturel et l'ensemble des produits sont stockés sur rétention.

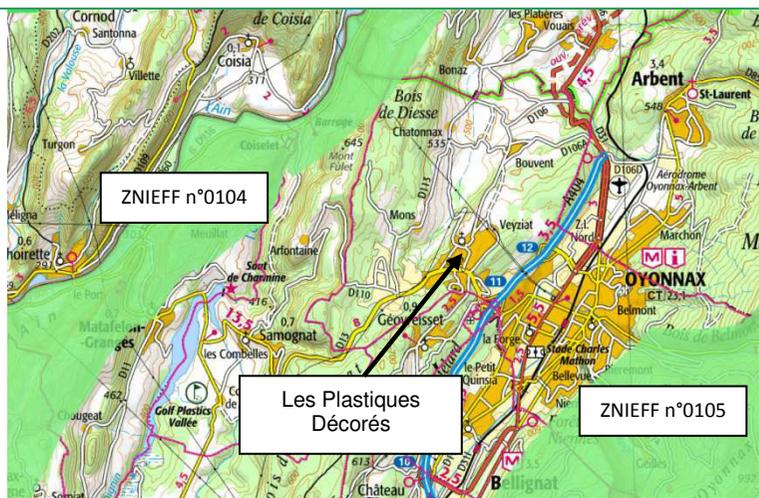
Les polluants atmosphériques émis par le trafic routier lié aux activités de la société sont négligeables en comparaison de ceux provenant du trafic routier du secteur (proximité de l'autoroute et de grands axes routiers),



Cartographie de la localisation des ZNIEFF de type 1

Description des enjeux

Incidences du projet et dispositions prises



Cartographie de la localisation des ZNIEFF de type 2

Les sites NATURA 2000

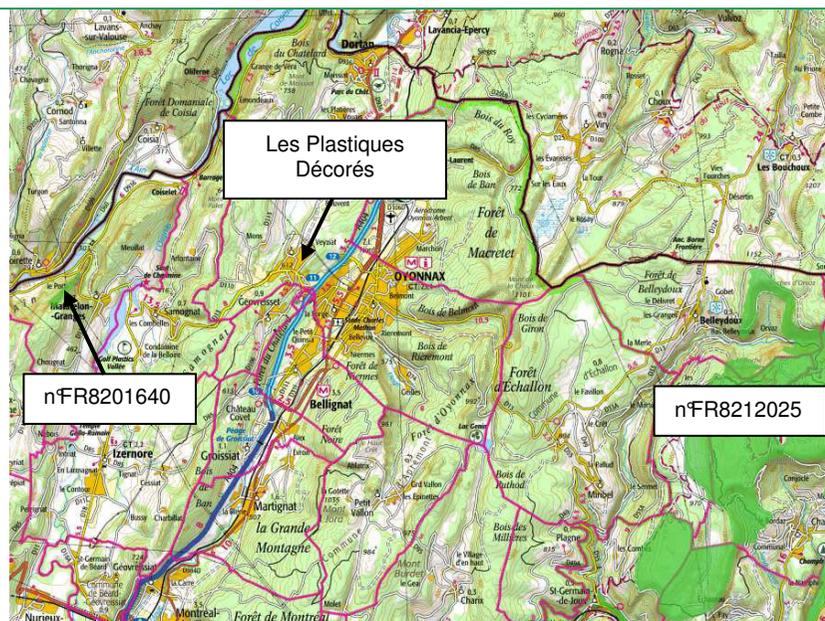
Le site LES PLASTIQUES DECORES n'est pas localisé dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Les sites Natura 2000 les plus proches de la société LES PLASTIQUES DECORES sont :

- le site n°FR8201640 « Revermont et Gorges de l'Ain » localisé à 4,7 km à l'Ouest du site.
- le site n°FR8212025 « Crêts du Haut-Jura » localisé à 14 km au Sud-est du site.

Description des enjeux

Incidences du projet et dispositions prises



Cartographie des zones NATURA 2000

Les Arrêtés de protection de Biotope

L'arrêté de protection de biotope est en France un arrêté pris par le préfet pour protéger un habitat naturel, ou biotope, abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

La zone concernée par un arrêté de protection de biotope la plus proche du site est le site de Protection des oiseaux rupestres (FR3800192) situé à environ 3,9 km à l'Ouest du site LES PLASTIQUES DÉCORÉS.

Les sites classés

Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage. Il fait partie à ce titre du patrimoine national.

Le site classé le plus proche du site LES PLASTIQUES DÉCORÉS est la "Cascade de Charmine-sur-l'Oignin et descente de Mafafelon" situé à 2 km au Sud-ouest du site.

<u>Description des enjeux</u>	<u>Incidences du projet et dispositions prises</u>
<p><u>Les sites inscrits</u></p> <p>Le site inscrit le plus proche est le Château de Dortan localisé à 5 km au Nord du site LES PLASTIQUES DECORÉS.</p>	
3.2.2 Intérêts faunistiques et floristiques	
<p><u>Corridors écologiques</u></p> <p>Aucun corridor écologique n'a été recensé au niveau de la zone d'implantation du site.</p>	<p>☞ Etant donné le contexte largement anthropisé et la dimension limitée du site, il n'a pas la prétention de pouvoir rétablir des corridors écologiques. A noter qu'il n'est pas prévu de travaux au niveau du projet pouvant diminuer les surfaces enherbées.</p>

3.3 Environnement humain

Description des enjeux	Incidences du projet et dispositions prises
3.3.1 Documents d'urbanisme	
<p><u><i>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)</i></u> Le site de la société Les Plastiques Décorés est implanté en zone UXa du Plan Local d'Urbanisme d'Oyonnax, approuvé le 12 juillet 2007 et modifié les 9 juillet 2009 et 23 juin 2011. La zone UXa est une zone réservée à la gestion et au développement des activités économiques existantes, à vocation dominante de gestion et de développement des activités artisanales et industrielles.</p> <p>Les occupations et utilisations du sol admises sont celles relevant de leur vocation dominante respective, en excluant les constructions à usage d'habitation (hormis certaines exceptions). Le règlement du PLU autorise les installations classées pour la protection de l'environnement.</p>	<p>☞ Le règlement de la zone UXa autorise les Installations Classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>☞ Le site LES PLASTIQUES DECORES est donc conforme aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme.</p>
3.3.2 Patrimoine culturel et archéologique	
<p><u><i>Monuments historiques</i></u> Le site des PLASTIQUES DECORES est localisé en dehors de tout périmètre de sites classés, sites inscrits et monuments historiques.</p>	<p>☞ Sans objet. Le site est localisé dans une zone industrielle et avait fait l'objet d'un permis de construire qui comprenait un volet paysager. Toutes les mesures ont été prises pour que ce bâtiment s'insère au mieux dans le paysage (qualité et coloris des façades, perception des volumes...).</p>
<p><u><i>Patrimoine archéologique</i></u> Des zones sensibles du point de vue de l'archéologie sont définies par arrêté du Préfet de Région.</p>	<p>☞ Le site ne se trouve pas dans un site archéologique sensible identifié au Plan local d'Urbanisme.</p>
3.3.3 Environnement industriel	
<p><u><i>Etablissements industriels à proximité du site</i></u> Il n'y a pas de site classé SEVESO sur Oyonnax et les communes voisines. Le site des PLASTIQUES DECORES n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques ni par des servitudes.</p>	<p>☞ La société LES PLASTIQUES DECORES ne se situe pas dans une zone sensible d'un point de vue technologique. Les voisins du site ne présentent pas de risques technologiques importants.</p>
<p><u><i>Canalisation de transport de matières dangereuses</i></u> Une canalisation enterrée de transport de gaz naturel est présente à environ 200 m à l'Ouest du site.</p>	<p>☞ Les activités de la société LES PLASTIQUES DECORES n'ont pas d'impact sur cette canalisation du fait de l'éloignement. Cependant, les effets d'un incident de cette canalisation sur le site LES PLASTIQUES DECORES seront étudiés dans le cadre de l'étude des dangers.</p>

Description des enjeux

Incidences du projet et dispositions prises

3.3.4 Voiries et trafic local, organisation des déplacements

La circulation routière du secteur

L'accès au site de la société LES PLASTIQUES DECORES s'effectue par la route de Samognat (D13) puis par les voies d'accès à la zone industrielle, à savoir la route d'Arfontaine puis la rue de la Calatière. A noter la présence d'une sortie de l'autoroute A404 à proximité du site.

☞ L'activité du site engendre quotidiennement la circulation d'environ 50 véhicules légers et de 3 poids lourds pour la livraison des matières premières et l'expédition des produits finis.

Cette circulation n'a pas d'impact additionnel au vu de la circulation importante du secteur.

3.3.5 Nuisances, sanitaire et santé

Nuisances acoustiques

Le site de la société LES PLASTIQUES DECORES est localisé dans une zone industrielle à proximité d'axes routiers importants.

Le département de l'Ain dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat pour la période 2014-2018. Ce plan a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2014.

Le site de la société LES PLASTIQUES DECORES n'est pas localisé dans un secteur affecté par le bruit des infrastructures routières.

☞ La première habitation est localisée à 730 m au Nord-est du site.

Les principales sources de bruit liées à l'activité du site sont :

- les compresseurs pour le réseau pneumatique, ces installations sont localisées à l'intérieur du bâtiment,
- les make-up situés en extérieur,
- les extractions d'air au niveau de l'atelier de production,
- la circulation des véhicules : la vitesse sur le site est limitée et les moteurs sont à l'arrêt lors des phases de chargement et de déchargement.

Une mesure de bruit en limite de propriété et en zone à émergence réglementée, en période diurne et nocturne, sera réalisée dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale.

Qualité de l'air

Une station de mesure de la qualité de l'air est présente sur la commune d'Oyonnax. Cette station urbaine est située à environ 5 km du site LES PLASTIQUES DECORES. Les derniers résultats de mesures, en date de 2014, sont les suivants :

- dioxyde d'azote : 15 µg/m³,
- monoxyde d'azote : 7 µg/m³,
- Ozone : 47 µg/m³

Les sources de pollution identifiées dans le secteur proviennent :

- de la circulation automobile liée aux axes majeurs présents à proximité du site,
- des sites industriels localisés dans la zone industrielle.

☞ Les rejets atmosphériques liés à l'activité des PLASTIQUES DECORES sont :

- les rejets de solvants issus des zones de préparation et de mélange des peintures,
- les rejets de solvants des cabines de peinture (4 cabines manuelles, 5 cabines automatiques) et des étuves de séchage,
- les rejets des gaz de combustion des installations de flambage et des make-up fonctionnant au gaz naturel,
- les rejets liés à la circulation des véhicules.

A noter que les matières premières utilisées par la société LES PLASTIQUES DECORES (vernis et diluants) ne contiennent pas de substances à mention de danger particulier (H340, H350, H350i, H360D ou H360F).

Une campagne de mesures des rejets atmosphériques au niveau de chacun des émissaires des lignes de vernissage sera réalisée dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale.

Description des enjeux

Emissions lumineuses

Le site de la société LES PLASTIQUES DECORES est localisé au sein d'une zone industrielle. Il existe un fond lumineux en période nocturne, essentiellement lié à l'éclairage urbain.

Les premières habitations sont localisées à plus de 730 m au Nord-est du site.

Incidences du projet et dispositions prises

☞ Le site est muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement. Les sources lumineuses correspondent principalement aux éclairages extérieurs de sécurité des voies de circulation et parkings. Ceux ci sont plus fréquemment utilisés en période hivernale en raison de la durée de l'ensoleillement. Ils sont comparables au niveau d'éclairage présent dans toute l'agglomération durant la nuit.

L'éclairage est conforme à la réglementation en vigueur. Il n'y a pas de sources lumineuses particulières.

